

Le handicap au travail, de quoi parlons-nous ?

Saviez-vous qu'1 personne sur 2 souffrira d'un problème de santé durable au cours de sa carrière ?

En effet, ce problème de santé, s'il entraîne des contraintes dans le travail, justifiera le statut de Travailleur Handicapé.

Si vous êtes concerné, n'hésitez pas à en parler avec le médecin de prévention.

Des questions ?



CDG57



03 87 65 27 06



✉ handicap@cdg57.fr





Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

Pourquoi demander une RQTH ?

Pour favoriser la prise en compte
de mes contraintes

Pour préserver ma santé grâce à
la compensation de mon handicap

Pour préserver mon emploi à long terme
grâce aux aménagements mis en place

Comment demander une RQTH ?

Retirer un dossier à la MDPH
(peut se faire par Internet)

Le remplir et fournir une attestation
du médecin traitant

Déposer le tout en demandant
une preuve de dépôt

La mission handicap peut vous accompagner dans cette démarche, parlons-en !

Des questions ?



CDG57



03 87 65 27 06



handicap@cdg57.fr